

## Racine accompagne l'Hôpital Saint-Joseph dans le cadre de sa fusion avec l'Association Marie Lannelongue

Racine a accompagné l'Hôpital Saint-Joseph dans le cadre de sa fusion avec l'Association Marie Lannelongue, approuvée par l'assemblée générale de l'Association Marie Lannelongue et le conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph le 19 décembre dernier et effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette fusion implique le transfert à la Fondation Hôpital Saint-Joseph de la totalité des actifs, des passifs et des engagements de l'Association Marie Lannelongue. Elle va permettre aux deux établissements qui exercent des activités complémentaires, de préserver leur identité respective, tout en pérennisant et en renforçant leurs activités au service d'un plus grand nombre de patients.

Le Conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph reste présidé par Georges-Christian Chazot et compte deux nouveaux administrateurs élus, Henri Lachmann, ex président de l'Association Marie Lannelongue, et Philippe Varin, président d'Orano.

Au plan opérationnel, le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph est maintenant actif sur deux sites : le site parisien avec l'Hôpital Paris Saint-Joseph et le site du Plessis Robinson avec l'Hôpital Marie Lannelongue. Le nouvel ensemble hospitalier est dirigé par Jean-Patrick Lajonchère, directeur général et Jean-Michel Malbrancq, directeur général adjoint en charge des ressources humaines, de la transformation et de l'innovation.

La fusion intègre également la reconstruction immobilière d'un nouvel hôpital au Plessis Robinson, qui permet une mise aux normes du bâtiment, garantissant aux patients et personnels un environnement de haute qualité, à l'horizon 2024.

Dans le cadre de cette opération, Racine a conseillé le Groupe hospitalier Saint-Joseph, avec une équipe menée par :

- Luc Pons, associé, et Elena Pintéa-Pouchkine pour les aspects Corporate et de droit des fondations ;
- Carol Santoni, associée, et Grégoire Marin, pour les aspects de droit immobilier ;
- Barna Evva, associé, et Hélène Payen pour les aspects de financement ;
- Fabrice Rymarz, associé, Aude Gary-Bally, Counsel, et Charles-Xavier Vincenti, pour les aspects fiscaux ;
- Bastien Thomas, associé, et François Aubin, pour les aspects de droit de la concurrence ;
- Frédérique Chaput, associée, pour les aspects contractuels ;
- Thierry Gallois, associé, pour les questions d'urbanisme ;
- Laurent Jourdan, associé, et Lisa Ducani pour les aspects de restructuration.

Le cabinet Ginestié a conseillé l'Association Marie Lannelongue, avec une équipe menée par Fabienne Kerebel, Counsel.

**A propos de Racine :**

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 200 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.